16/06

**Rilleux-la-Pape : elle avoue un faux crime à une personne qu'elle ne connaît même pas**



Le 6 mars dernier, une habitante du Loiret a alerté la police après avoir reçu un texto : "J’ai enterré le corps. Je fais quoi maintenant ?".   
  
L'affaire, dont les policiers étaient convaincus qu'il s'agissait d'un canular, a rapidement été classée. Mais une procédure été ouverte pour "dénonciation mensongère ayant entraîné des recherches inutiles".   
  
En début de semaine, la titulaire de la ligne, habitant Rilleux-la-Pape, dans le Rhône, a été repérée et interrogée. Elle a déclaré aux policiers que la ligne était utilisée par sa fille.   
  
La jeune femme de 20 ans a avoué s’être servie du portable de sa mère pour envoyer ce faux texto à un numéro composé au hasard.   
  
Elle devra prochainement se rendre en maison de justice où elle aura droit à un rappel à la loi. Elle aurait pu être condamnée à 6 mois de prison et 7500 euros d’amende au maximum.